

MODIFICATION DE L'ORIENTATION DE PLACEMENT ET SUPPRESSION DES DROITS DE SORTIE

MAC HORIZON 2033 FCP

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte

Agrément du CMF N° 21-2023 du 07 mars 2023

Adresse : Green Center, Bloc C 2ème étage- Rue du Lac Constance- les Berges du Lac 1053
Tunis

L'intermédiaire en bourse, MAC SA, en sa qualité de gestionnaire du fonds commun de placement MAC HORIZON 2033 FCP informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'administration réuni en date du 21 novembre 2024 a décidé la :

- Suppression du droit de sortie lors des opérations de rachat dudit FCP et le changement de son orientation de placement. La nouvelle orientation sera comme suit :

- Dans une proportion de 40% à 80% de l'actif en actions cotées en bourse ;
- Dans une proportion de 0% à 40% de l'actif en obligations, BTA, emprunt national, BTCT et certificats de dépôt ;
- Dans une proportion de 0% à 5% de l'actif net en titres d'OPCVM ;
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Ces modifications entreront en vigueur à partir du 10 mars 2025.